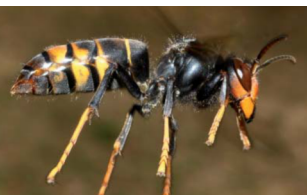


En direct de la mairie

Par Sylvie BOUTELLER, Directrice Générale des Services et Christian COMIN, Garde-Champêtre territorial



Nid de chenilles processionnaires du pin.
©Makamukio sur Pixabay



Une fondatrice de *Vespa velutina* en vol. © Q.ROME1

■ Les frelons asiatiques

Avec l'automne et la chute des feuilles, de nombreux Etalais ont découvert des nids de frelons asiatiques et les ont ainsi signalés en mairie. Nous profitons donc de ce numéro afin de rappeler quelques conseils pratiques si vous vous retrouvez dans cette situation.

Que doit-on savoir ?

Vous trouverez sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://frelonasiatique.mnhn.fr>) toutes les informations sur la biologie, le cycle du frelon asiatique et de nombreuses autres informations sur les recherches effectuées sur cet insecte, sa répartition, etc.



Nid de frelon asiatique.
©Claudealleva sur Pixabay

Vous découvrez un nid de frelon asiatique sur votre propriété...

Vous devez d'abord évaluer sa dangerosité, s'il est susceptible de représenter un risque pour les personnes, il convient de le faire détruire. Ne prenez pas le risque de détruire le nid vous-même sans protection adaptée, faites plutôt appel à un désinsectiseur professionnel dont vous trouverez aisément les coordonnées dans les pages jaunes.

Réglementairement et en l'état actuel des dispositions légales, aucune mesure obligatoire de destruction du nid n'est imposée. Enfin, à l'approche de l'hiver, tous les frelons abandonnent définitivement leur nid. La population restante va périr avec les gelées hivernales. Dans tous les cas, l'ancien nid ne sera pas réinvesti l'année suivante. Seules les femelles fondatrices survivent, elles hivernent dans la terre, les trous d'arbres, les greniers, etc. Ce sont elles qui construiront l'année suivante un nouveau nid.

Quels risques ?

Le frelon asiatique peut s'avérer agressif quand il est dérangé intentionnellement ou accidentellement. En fait, il n'est pas plus dangereux que les autres hyménoptères (guêpes, frelons communs...). La piqûre, douloureuse, n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe mais les personnes immunodéficientes, allergiques, les personnes âgées et les jeunes enfants sont toutefois les plus vulnérables et doivent rester très prudentes.

Que pouvez-vous faire pour éviter que les reines fondatrices ne construisent un nouveau nid ?



La CARA vous accompagne
Piéger les reines fondatrices à la sortie de l'hiver les empêche de fonder une nouvelle colonie. La CARA met à disposition de chaque foyer un piège et des conseils pour qu'il soit efficace.

Le piège à frelons fourni par la CARA.

■ Les chenilles processionnaires

Que doit-on savoir ?

Les larves sont connues pour leur mode de déplacement en file indienne. Elles se nourrissent des aiguilles de diverses espèces de pins provoquant un affaiblissement important des arbres.

Quels risques ?

Pour les populations humaines et les animaux domestiques

Les chenilles sont recouvertes de poils urticants microscopiques qui sont également présents en quantité dans les nids, ce qui rend leur manipulation dangereuse. Leur caractère urticant peut provoquer chez l'homme des réactions de démangeaison et leur inhalation peut provoquer une gêne respiratoire, voire une crise d'asthme. Le contact avec les yeux est aussi dangereux. Les animaux les plus atteints sont les chiens et les chevaux, souvent victimes, à terme, de nécroses de la langue.

Pour les arbres atteints

Une colonie de chenilles se nourrit de 2 kg d'aiguilles (en poids sec), cependant, les experts forestiers assurent que l'arbre, bien qu'en souffrance, n'est pas condamné.

Que pouvez-vous faire ? La CARA vous accompagne

La CARA a mis en place une lutte biologique qui participera à la régulation de l'espèce afin de minimiser les risques.



Le piège à chenilles fourni par la CARA.

Le piège à chenilles

Ces pièges fixés aux arbres permettront de capturer les processions de chenilles avant qu'elles ne quittent l'arbre, contribuant ainsi à réduire les populations de l'insecte et à supprimer les risques liés aux processions. Par contre, cette action n'a aucun impact sur les dégâts causés par les chenilles sur le pin durant leur phase d'alimentation.

Les nichoirs à mésange

Les mésanges sont les principaux prédateurs naturels des chenilles processionnaires et mangent près de 40 chenilles par jour. En respectant quelques règles simples de pose, l'installation de nichoirs dans les jardins favorise le maintien de ces oiseaux. La CARA encourage la fabrication de nichoirs artisanaux par les particuliers.

Vous souhaitez obtenir un piège à frelons asiatiques, à chenilles processionnaires ou un plan de montage de nichoir à mésange ? LA CARA est votre interlocuteur, la démarche est gratuite. Comment procéder ?

- Prendre rendez-vous auprès d'Hugo BERLAND du service Espaces naturels sensibles, tél. 05 46 22 19 20
- Se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.
- Après quelques conseils et informations, vous repartez avec votre piège ou votre plan. (1 piège/foyer).